



INTERPELLATION

Auteur Claudia Alpiger, PS/GC et Brigitte Wolf, Les Vert.e.s
Objet Résidus de pesticides dans les cours d'eau valaisans
Date 10/03/2022
Numéro 2022.03.090

Selon les informations disponibles sur le site internet du canton du Valais, le Service de l'environnement (SEN) analyse toute l'année l'eau du Rhône, affluent du lac Léman, pour y détecter 116 pesticides. En 2019, une analyse a révélé la présence de 16 pesticides différents. Le SEN conclut que les apports de pesticides mesurés dans le Rhône n'ont cessé de diminuer ces dernières années et que la qualité de l'eau du Rhône peut être considérée comme bonne en ce qui concerne les pesticides (SSPE: <https://www.vs.ch/fr/web/sen/qualit%C3%A9-de-l-eau> ; état, 10.3.2022).

La situation semble être pire dans d'autres eaux de surface valaisannes. Selon une étude de 2021 (Bernard Marc, «Suivi de la qualité des eaux de la Lienne, du canal d'Uvrier, du canal Stockalper et de la Morge», <https://www.vs.ch/de/web/sen/wasserqualit%C3%A4t>), la Lienne, le canal d'Uvrier, le canal Stockalper ainsi que la Morge ont présenté entre 2017 et 2020 des concentrations de pesticides dépassant régulièrement les valeurs limites autorisées par la loi. Ce sont surtout des herbicides, en particulier le glyphosate et son produit de dégradation l'AMPA, qui ont été trouvés, avec des concentrations plus élevées au printemps, principale période de traitement des plantes. Dans le canal d'Uvrier et la Lienne, pour lesquels on dispose des chiffres de 2017 à 2020, c'est en 2020 que les plus fortes concentrations de résidus de pesticides ont été relevées.

Le même rapport «Bernard» mentionne en outre que faute de mise à niveau, les stations d'épuration des eaux usées (STEP) concernées ne traitent pas encore les micropolluants et que, par conséquent, nombre de ces substances ne peuvent y être éliminées de l'eau.

Conclusion

Questions:

Les auteures de l'interpellation aimeraient que le Conseil d'État réponde aux questions suivantes:

1. Le canton est-il conscient des dépassements des valeurs limites dans la Lienne, le canal d'Uvrier, le canal Stockalper ainsi que dans la Morge, et existe-t-il des objectifs concrets de réduction ou d'élimination des pesticides dans les cours d'eau du canton du Valais ?
2. Dans quels tronçons de la Lienne, du canal d'Uvrier, du canal Stockalper et de la Morge les valeurs limites ont-elles été dépassées?

3. Qu'en est-il des autres cours d'eau, notamment des petits ruisseaux et canaux en zone agricole? Existe-t-il également des données à ce sujet?

4. La directive cantonale sur les rejets de micropolluants exige, au titre des «mesures devant dans tous les cas être mises en place», «qu'en fonction des résultats obtenus [...] d'autres mesures permettant de réduire les rejets doivent être évaluées et mises en œuvre». Des mesures ont-elles été mises en œuvre sur la base des résultats du rapport «Bernard» ou sont-elles en cours de planification? Si oui, quelles sont ces mesures, où sont-elles mises en place et quel est le calendrier de leur mise en œuvre?

5. Quelle est la situation du côté des stations d'épuration des eaux usées (STEP)? Outre la STEP d'Ayent mentionnée dans le rapport, existe-t-il d'autres installations dont la mise à niveau en vue de l'élimination des micropolluants n'a pas encore été effectuée? Quand ces mises à niveau sont-elles prévues et comment leur financement est-il réglé?